

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 A 19 HEURES

Le NEUF juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames GALLOIS Catherine, Lucie GRZYBOWSKI, Karine NOUNTANE, Anabela CRINON, Maïté LOUIS

Messieurs Hugo PIERRU, Mickaël GALGANI, Michaël SUBLARD

Secrétaire de séance : Madame Maïté LOUIS

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 27 avril 2023
- Désignation d'un délégué et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales
- Questions diverses

Après lecture du dernier compte-rendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 24 mai 2023.

DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE 3 SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, Madame Catherine GALLOIS, indique que le bureau électoral les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Madame Anabela CRINON, Monsieur Hugo PIERRU et de Madame Lucie GRZYBOWSKI, Madame Maïté LOUIS.

La présidence du bureau est assurée par Madame Catherine GALLOIS.

Election du délégué

Madame Catherine GALLOIS, la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué en vue des élections sénatoriales.

La candidature enregistrée :

- Madame Catherine GALLOIS

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 7
-

a obtenu :

- Catherine GALLOIS : 7 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

Election des trois suppléants

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

- * Monsieur Hugo PIERRU
- * Madame Anabela CRINON
- * Madame Karine NOUNTANE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

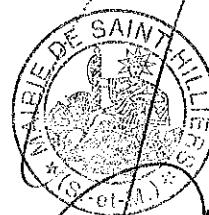
Monsieur Hugo PIERRU : 8 voix

Madame Anabela CRINON : 8 voix

Madame Karine NOUNTANE : 8 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 19 heures 20.



**Le Maire,
Catherine GALLOIS**